

ENQUÊTE + PROSPECTIVE · 2040

La fin des départements ?

Menacé d'en haut par l'érosion institutionnelle, défendu d'en bas par un attachement record. Enquête et prospective à l'horizon 2040.

Étude prospective, enrichie du Baromètre Quorum 2025 · Juin 2026

Au cœur de l'opinion publique.

MESURER · COMPRENDRE · ANTICIPER · AGIR

SOMMAIRE

Ce que contient ce rapport

Ce rapport croise, pour la première fois, l'analyse des forces institutionnelles et la parole des Français, mesurée par le Baromètre Quorum 2025. Il se lit en cinq temps : ce que vaut le département, ce qui le menace, ce que les citoyens en disent, ce qui le défend, et ce que l'avenir réserve.

01	L'essentiel : deux forces, une issue ouverte	p.4
02	Repères chiffrés sur l'échelon départemental	p.5
03	L'utilité des départements : l'échelon irremplaçable	p.6
04	Menace 1 : l'asphyxie financière	p.8
05	Menace 2 : le grignotage des compétences	p.10
06	Menace 3 : la substitution métropolitaine	p.12
07	Frise : douze ans d'érosion	p.13
08	Baromètre Quorum 2025 : ce que disent les Français	p.14
09	Ce qui résiste : les quatre lignes de défense	p.16
10	Quatre scénarios à 2040	p.17
11	Pour les décideurs	p.18
12	Méthodologie et sources	p.19

AVERTISSEMENT

Ce rapport prospectif et institutionnel intègre les données du Baromètre Quorum 2025 "Les Français et les Départements", un baromètre d'opinion (attachement, connaissance, perception) qui ne comporte aucune question d'intention de vote et ne relève pas du champ de la Commission des sondages. Les scénarios sont des hypothèses raisonnées, non des prédictions. Chaque chiffre renvoie à sa source, détaillée en fin de rapport.

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

Le poumon oublié de la République

Il y a des chiffres qui ne mentent pas. Quatre-vingt-neuf pour cent des Français se disent attachés à leur département ; deux sur trois refusent qu'on le supprime. Et pourtant, à peine un sur quatre saurait nommer son conseiller départemental. Tout le paradoxe français tient dans cet écart : un amour profond pour le territoire, et un oubli persistant de ceux qui le font vivre.

Le département n'est pas une lubie administrative. Il est né en 1790, avec la Révolution, d'une idée simple et puissante : qu'aucun citoyen, où qu'il vive, ne soit trop loin du lieu où se décide sa vie quotidienne. Deux siècles plus tard, cette promesse d'égalité territoriale reste d'une actualité brûlante, à l'heure où tant de Français se sentent relégués aux marges du pays.

Car c'est lui qui agit quand la vie bascule : dans la dépendance d'un parent âgé, le handicap d'un enfant, la précarité d'une famille, la protection d'un mineur en danger. Derrière chacune de ces épreuves, il y a un service départemental. Quand l'État se replie sur ses fonctions régaliennes et que la région raisonne en grandes masses, le département, lui, reste à hauteur d'homme. Soixante-douze pour cent des Français le ressentent : sur le terrain, il compense ce que l'État ne fait plus.

Cette utilité, je la crois aujourd'hui menacée. Non par une décision claire, que l'on pourrait débattre, mais par une érosion silencieuse : on n'abolit pas le département, on l'assèche financièrement, on lui retire ses compétences une à une, on laisse les métropoles le remplacer là où la population se concentre. Une disparition sans débat, et donc sans défense.

Ce rapport a une ambition : refuser cette fatalité. Non par nostalgie, mais par lucidité. Les Français ne réclament pas une énième réforme territoriale ; ils demandent qu'on regarde là où la République respire encore. L'Institut Quorum a fait ce que trop peu font : il a posé la question aux premiers concernés. Les résultats sont sans appel.

Mais l'attachement ne suffit pas s'il demeure muet. La vraie faiblesse du département n'est pas son utilité, c'est son silence : il agit beaucoup et se raconte peu, il protège sans publicité, ses présidents pilotent des budgets considérables dans l'ombre des récits parisiens. Un échelon que l'on aime sans le connaître est un échelon que l'on peut effacer sans le pleurer.

C'est pourquoi je signe ce rapport de mon nom. Donner une voix à ce que les Français ressentent déjà, transformer une affection silencieuse en force politique : voilà l'enjeu des quinze prochaines années. Le département a pour lui l'Histoire, l'utilité et l'opinion. Il ne lui manque qu'une chose, être entendu.

Jean-Philippe Delbonnel

Président-Fondateur de l'Institut Quorum

L'ESSENTIEL

Deux forces, une issue ouverte

À l'horizon 2040, l'avenir du département se joue entre deux forces opposées : une érosion institutionnelle qui le vide d'en haut, et un attachement populaire record qui le défend d'en bas. L'issue n'est pas écrite.

LES FORCES DE L'EFFACEMENT, D'EN HAUT

1

L'asphyxie financière

Recettes en chute (DMTO), dépenses sociales en hausse, autonomie fiscale disparue : un échelon qui ne maîtrise plus ni ses recettes ni ses dépenses cesse d'être une collectivité de plein exercice.

2

Le grignotage des compétences

La loi NOTRe a déjà retiré l'économie et la clause de compétence générale. Le retour proposé du conseiller territorial fusionnerait, de fait, département et région.

3

La substitution métropolitaine

Le modèle lyonnais existe déjà : depuis 2015, la Métropole de Lyon a remplacé le département sur son territoire. Les fusions se multiplient ailleurs.

LA FORCE DE RÉSISTANCE, D'EN BAS, BAROMÈTRE QUORUM 2025

89%

des Français se déclarent attachés à leur département

Baromètre Quorum 2025

66%

refusent la suppression de l'échelon départemental

Baromètre Quorum 2025

82%

jugent que sans lui, la solidarité s'effondrerait

Baromètre Quorum 2025

La vraie question n'est plus seulement *si* le département s'efface, mais *qui l'emporte* : l'érosion d'en haut ou l'attachement d'en bas. Tout se jouera sur la capacité de cet attachement à devenir une voix.

Ce rapport suit ce fil de bout en bout. Il établit d'abord ce que vaut le département, son utilité concrète et sa raison d'être historique, puis il décrit les trois forces qui l'érodent, avant de confronter ces dynamiques à l'opinion mesurée des Français et d'en déduire quatre trajectoires possibles à 2040. Notre conviction de méthode est constante : un échelon territorial n'est jamais emporté par les seuls chiffres, il l'est le jour où plus personne ne se lève pour le défendre. Or les Français, eux, sont prêts à le faire, encore faut-il leur en donner les moyens et la parole.

REPÈRES

L'échelon départemental en chiffres

Un échelon massif, ancien et omniprésent dans la vie quotidienne, ce qui explique à la fois son poids et la difficulté de toute réforme.

101

départements (96 en métropole,
5 outre-mer)

DGCL

4 108

conseillers départementaux élus

Min. Intérieur

2 054

cantons

Min. Intérieur

6 ans

durée du mandat, parité
obligatoire

Code électoral

1790

année de création des
départements

≈ 7,5 Md€

coût annuel estimé de
l'enchevêtrement des
compétences

Ravignon, 2024

Ce que fait le département

- L'action sociale : RSA, allocation autonomie (APA), aide sociale à l'enfance, handicap. Le "bouclier social" de proximité.
- Les collèges, les routes départementales, les services d'incendie et de secours (SDIS).
- La solidarité territoriale : soutien aux communes rurales, ingénierie de proximité.

Ce qu'il a déjà perdu

- La clause de compétence générale, supprimée par la loi NOTRe (2015).
- La compétence de développement économique, transférée aux régions (2015).
- Sa part de taxe foncière sur le bâti, transférée au bloc communal (2021), remplacée par une fraction de TVA qu'il ne maîtrise pas.

Ces ordres de grandeur disent l'essentiel : le département n'est pas une structure marginale que l'on supprimerait d'un trait de plume. C'est un employeur massif, un gestionnaire de milliards d'euros de solidarité et le maître d'ouvrage d'infrastructures dont dépend la vie quotidienne de millions de Français. Sa taille même est à la fois sa force, elle lui permet de mutualiser la solidarité là où la commune ne le peut pas, et sa vulnérabilité, car elle en fait une cible récurrente pour qui cherche des économies d'échelle dans l'organisation territoriale.

DEUX VISAGES, UN MÊME TERRITOIRE

Le mot "département" recouvre en réalité deux institutions : une collectivité dirigée par des élus, le conseil départemental, et une circonscription de l'État dirigée par un préfet nommé. Cette dualité est au cœur de notre analyse : l'érosion peut effacer la première tout en renforçant la seconde, faisant survivre le territoire administratif sans la démocratie locale qui l'animait.

L'UTILITÉ DES DÉPARTEMENTS

L'échelon irremplaçable

Avant de se demander si le département peut disparaître, encore faut-il mesurer ce qu'il fait. Or ce qu'il fait, aucun autre échelon ne sait le faire aussi bien : la solidarité, à hauteur d'homme.

Dans l'architecture territoriale française, le département occupe une position singulière, celle du juste milieu. La commune, échelon de la proximité, est souvent trop petite pour porter seule les grandes politiques de solidarité ; la région, échelon de la stratégie, raisonne à une échelle trop vaste pour le cas particulier, la situation individuelle, l'urgence sociale. Entre les deux, le département est précisément à la bonne distance : assez proche pour connaître les besoins, assez large pour les mutualiser. C'est ce que les juristes nomment le principe de subsidiarité ; c'est ce que les Français appellent, plus simplement, être aidé près de chez soi.

Cette position n'est pas théorique : elle se traduit en milliards d'euros engagés et en millions de vies accompagnées. La majeure partie du budget départemental est consacrée à l'action sociale, et cette action a un visage concret pour chaque âge de la vie.

Le grand âge

L'allocation personnalisée d'autonomie, le maintien à domicile, l'accompagnement de la dépendance : le département est le premier rempart face au vieillissement, défi majeur des décennies à venir.

L'enfance

L'aide sociale à l'enfance protège les mineurs en danger ; le département en est juridiquement le garant, l'un des devoirs les plus lourds et les plus nobles de la puissance publique.

La vulnérabilité

RSA, accompagnement du handicap, insertion : le département tisse, au quotidien, le filet qui empêche les plus fragiles de basculer.

À ces missions de solidarité s'ajoutent les infrastructures du quotidien : les collèges et leurs centaines de milliers d'élèves, les milliers de kilomètres de routes départementales qui irriguent la France des bourgs et des campagnes, les services d'incendie et de secours qui veillent jour et nuit. Le département n'est pas une strate de plus : c'est l'institution qui rend la vie quotidienne possible, partout, y compris là où ni le marché ni l'État ne vont plus.

L'UTILITÉ DES DÉPARTEMENTS (SUITE)

Le dernier rempart contre la fracture

Au-delà de ses compétences, le département remplit une fonction politique plus profonde : il garantit que la République reste une, là où tout pousse à la fragmenter.

L'égalité des territoires

La France se vit de plus en plus à deux vitesses : des métropoles qui concentrent richesses, emplois et services, et des territoires ruraux ou périphériques qui se sentent décrochés. Dans cette géographie des inégalités, le département joue un rôle d'amortisseur : il redistribue, il soutient les communes rurales par son ingénierie et ses financements, il maintient un service public là où il ne serait plus rentable. Supprimer cet échelon, ou le réserver de fait aux seules zones urbaines via les métropoles, reviendrait à abandonner la France des marges. C'est précisément ce que 82% des Français pressentent lorsqu'ils affirment que sans le département, la solidarité s'effondrerait.

Le premier à répondre aux crises

Les crises récentes l'ont démontré : pandémie, canicules, inondations, tensions sociales. À chaque fois, ce sont les solidarités de proximité, coordonnées par les départements, qui ont tenu le pays debout pendant que les décisions nationales se cherchaient. Le citoyen le sait d'instinct : il se tourne vers le niveau qui répond. Si la moitié des Français doutent encore des moyens laissés au département pour affronter la prochaine crise majeure, c'est moins un procès de l'échelon qu'un avertissement sur les ressources qu'on lui retire.

UNE INSTITUTION NÉE DE LA RÉPUBLIQUE

Créé en 1790, le département est l'un des plus anciens cadres de la vie publique française. Il n'est pas un héritage figé, mais une idée toujours vivante : celle d'une administration à taille humaine, garante de l'égalité entre les citoyens quel que soit leur lieu de vie. Deux siècles d'épreuves n'ont pas démenti cette intuition révolutionnaire ; ils l'ont confirmée.

Voilà pourquoi le débat sur l'avenir du département ne peut se réduire à une question comptable. Ce qui est en jeu, ce n'est pas une ligne de dépense, c'est un modèle de société : celui d'une République qui refuse de laisser quiconque au bord du chemin. Le département en est le poumon discret. Les pages qui suivent examinent, sans complaisance, les forces qui le menacent, et celles, plus puissantes encore, qui peuvent le sauver.

MENACE 1 · LES FINANCES

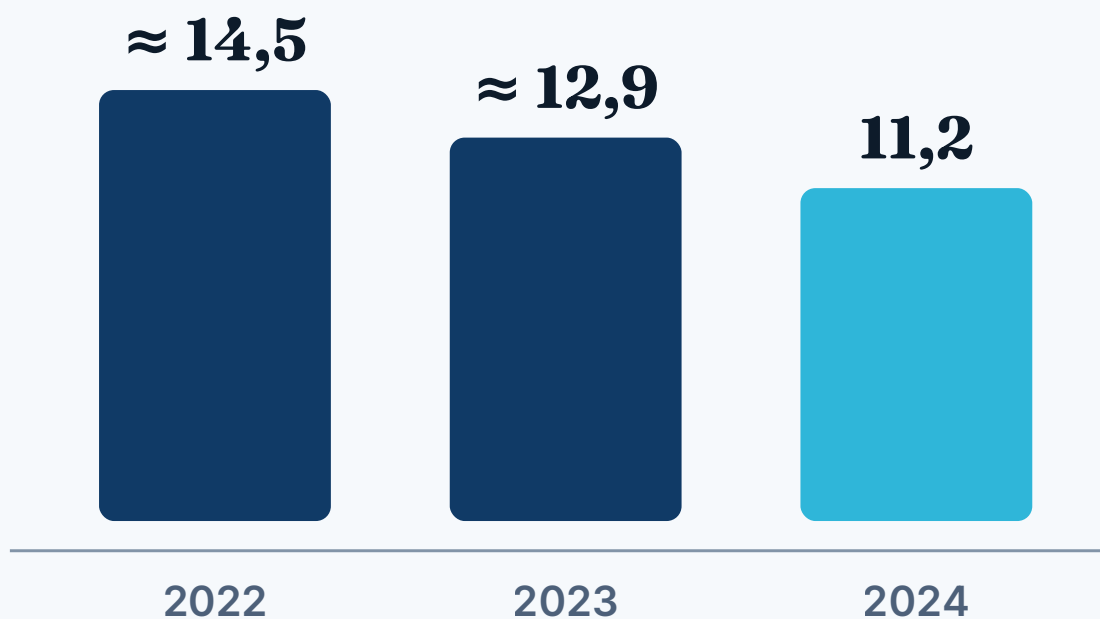
L'asphyxie financière

Le département est pris dans un effet de ciseau : ses dépenses contraintes augmentent pendant que ses recettes les plus dynamiques s'effondrent et que son pouvoir fiscal disparaît.

Le cœur du budget départemental, c'est le social. RSA, allocation personnalisée d'autonomie liée au grand âge, aide sociale à l'enfance, accompagnement du handicap : ces dépenses sont à la fois obligatoires et structurellement croissantes, portées par le vieillissement de la population et la précarité. Le département ne décide pas vraiment de leur niveau, il les subit.

Face à cela, sa recette la plus dynamique, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) prélevés sur les transactions immobilières, est aussi la plus volatile. Quand le marché immobilier se retourne, elle s'effondre. C'est exactement ce qui s'est produit : les DMTO perçus par les départements sont tombés à 11,2 Md€ en 2024, en baisse de 13% sur un an, soit un recul d'environ un cinquième par rapport au pic de 2022¹.

Droits de mutation (DMTO) perçus par les départements, en Md€



2024 : 11,2 Md€ (DGCL). Valeurs 2022-2023 en ordre de grandeur, reconstituées à partir des baisses publiées (DGCL, FNTP).

LE SIGNAL

En 2025, la Cour des comptes a recensé une quinzaine de départements en situation financière fragile, exposés au même "effet ciseau" : recettes en baisse, dépenses sociales en hausse². Pour 2025, l'État a dû relever le plafond des DMTO de 4,5% à 5%, une rustine que 27 départements ont activée dès avril¹.

MENACE 1 · LES FINANCES (SUITE)

Un échelon qui ne lève plus son impôt

Au-delà de la conjoncture, c'est une mutation de fond qui fragilise le département : la perte de son autonomie fiscale. La suppression de la taxe d'habitation a entraîné, en 2021, le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties vers le bloc communal. En compensation, le département reçoit désormais une fraction de TVA³.

Le changement est plus profond qu'il n'y paraît. Avec le foncier bâti, le département disposait encore d'un levier : il votait un taux, donc il décidait d'une partie de ses ressources. Avec une fraction de TVA, il reçoit une dotation indexée sur la consommation nationale, qu'il ne maîtrise pas. Un échelon qui ne lève plus son impôt n'est plus, à terme, une collectivité de plein exercice : il devient un guichet qui redistribue des ressources décidées ailleurs.

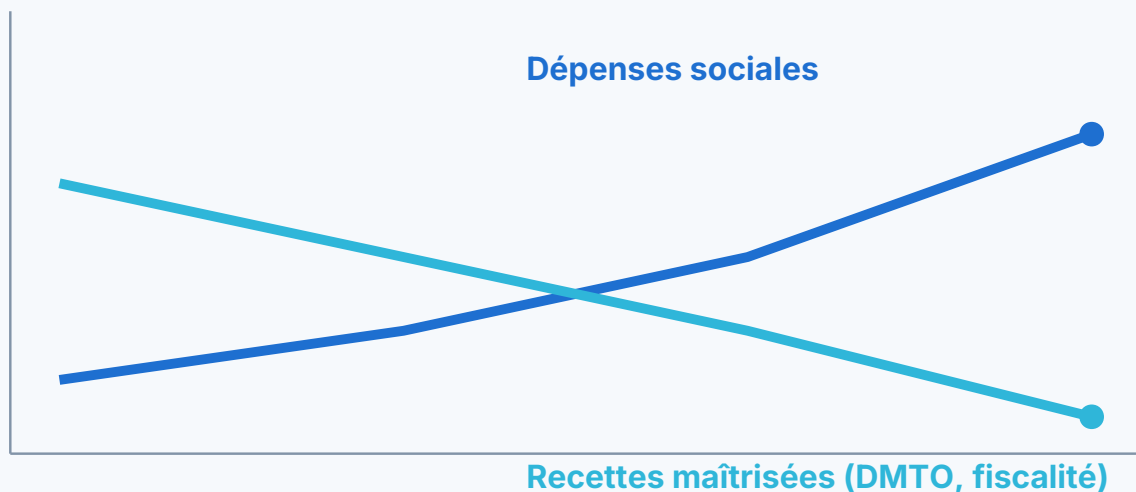
À RETENIR

≈ 1/5

de baisse des DMTO entre 2022 et 2024

L'effet de ciseau n'est pas un accident de conjoncture : c'est la structure même du modèle financier départemental qui est en cause.

L'effet de ciseau départemental



Représentation schématique. Sources : DGCL, Cour des comptes, 2024-2025.

MENACE 2 · LES COMPÉTENCES

Le grignotage des compétences

On ne supprime pas le département : on lui retire ses compétences une par une, jusqu'à ce que sa raison d'être devienne floue, y compris pour ses propres habitants.

Le mouvement est déjà engagé. La loi NOTRe de 2015 a porté deux coups décisifs : elle a supprimé la clause de compétence générale, qui permettait au département d'intervenir sur tout sujet d'intérêt départemental, et elle a transféré la compétence de développement économique aux régions. Le département est ainsi passé d'un acteur polyvalent à un opérateur spécialisé, recentré sur le social et la solidarité.

Le rapport remis par Éric Woerth au président de la République le 30 mai 2024 propose d'aller plus loin. Parmi ses 51 propositions figure le retour du conseiller territorial : un même élu siégeant à la fois au conseil départemental et au conseil régional⁴. Officiellement, il ne s'agit pas d'une fusion. Dans les faits, lorsque les mêmes femmes et les mêmes hommes pilotent les deux échelons, la frontière entre eux s'efface d'elle-même. C'est la fusion par la porte de service.

LE PARADOXE DE 2024

Le rapport Woerth écarte explicitement la suppression d'un échelon. Mais en proposant le conseiller territorial et une vaste redistribution des ressources, il dessine les outils d'un effacement progressif. On refuse l'abolition tout en armant l'érosion.

La même année, le rapport Ravignon a chiffré le coût de l'enchevêtrement des compétences entre l'État et les collectivités à environ 7,5 Md€ par an⁵. Certaines lectures plus larges avancent un coût total bien supérieur. Quel que soit le chiffre retenu, l'argument budgétaire est désormais installé dans le débat public, et il ne s'éteindra pas.

Retirer des compétences est présenté comme une rationalisation. C'en est rarement une. Quand une compétence quitte le département pour la région, elle s'éloigne du terrain ; quand elle se partage entre plusieurs échelons, elle se dilue dans la coordination, ce coût caché que mesure précisément le rapport Ravignon. Le paradoxe est total : au nom de la simplification, on fabrique de la complexité, et l'on prive l'échelon le plus proche du citoyen des leviers qui faisaient son efficacité. La vraie simplification ne consisterait pas à affaiblir le département, mais à clarifier et à conforter ce qu'il sait faire mieux que tout autre : la solidarité de proximité.

MENACE 2 · LES COMPÉTENCES (SUITE)

2026 : l'État reprend la main

Le dernier signal est venu de l'État lui-même. Le projet de loi sur la décentralisation attendu en 2026, présenté comme un texte d'efficacité de l'action publique plus que comme un "grand acte" de décentralisation, met l'accent sur le renforcement du rôle du préfet de département et sur la réorganisation d'agences comme les ARS⁶.

Le symbole est fort. Au moment où le conseil départemental, élu, voit ses marges se réduire, c'est le préfet, nommé, qui voit les siennes s'élargir. Si la tendance se confirme, l'échelon départemental pourrait survivre comme circonscription de l'État (le préfet) bien plus longtemps que comme collectivité autonome (le conseil départemental). Le territoire resterait ; l'autonomie politique, elle, s'estomperait.

TROIS ÉTAPES D'UN MÊME MOUVEMENT

- **2015** : on retire au département ses compétences les plus stratégiques (économie, clause générale).
- **2024** : on propose de fondre ses élus avec ceux de la région (conseiller territorial).
- **2026** : on renforce le préfet, l'État local, face à la collectivité.

"Tel est le risque d'une érosion qui ne dit pas son nom : privé de ses compétences, de ses recettes et de ses élus propres, un échelon se réduirait à une coquille administrative. C'est précisément ce que l'attachement des Français peut empêcher, à condition qu'il se fasse entendre."

Ce glissement n'a rien d'anecdotique. Il dessine une France où l'administration de proximité subsisterait, mais sous l'autorité d'un préfet nommé plutôt que d'élus choisis par les habitants. Or la force du département n'a jamais été seulement gestionnaire : elle est démocratique. C'est un lieu où des représentants locaux arbitrent, en responsabilité, des choix de solidarité au plus près du terrain. Substituer à cette responsabilité élue une tutelle déconcentrée ne simplifierait pas l'État : cela l'éloignerait un peu plus du citoyen, au moment précis où celui-ci réclame le contraire. Là se noue le vrai enjeu démocratique de la décennie qui vient.

MENACE 3 · LES MÉTROPOLIS

La substitution métropolitaine

Là où le débat national patine, le terrain a déjà tranché. Le département disparaît concrètement dans les zones les plus peuplées, remplacé par d'autres collectivités.

Le précédent est massif et il fonctionne depuis dix ans. Issue de la loi MAPTAM de 2014 et effective au 1er janvier 2015, la Métropole de Lyon exerce sur son territoire les compétences du département : elle a purement et simplement remplacé le département du Rhône à l'intérieur de son périmètre⁷. C'est, à ce jour, le seul cas d'une métropole se substituant à un département, mais il fait figure de laboratoire.

Or la dynamique est claire : à mesure que les métropoles et les grandes intercommunalités montent en puissance, le département devient résiduel, cantonné aux espaces ruraux. Extrapolé à 2040, le modèle lyonnais ferait tache d'huile : un département de plus en plus rural, pendant que les aires urbaines, où vit la majorité des Français, relèveraient d'autres structures.

Les fusions déjà actées

- **Corse (2018)** : fusion des deux départements et de la collectivité territoriale en une collectivité unique.
- **Alsace (2021)** : fusion du Bas-Rhin et du Haut-Rhin dans la Collectivité européenne d'Alsace.
- **Guyane, Martinique** : collectivités uniques fusionnant département et région.

La pression politique

Des voix appellent à aller jusqu'au bout : le maire de Cannes David Lisnard propose la suppression des départements et des régions au profit de "provinces", une rupture qui exigerait une révision constitutionnelle⁸. Une pétition en ce sens a été déposée à l'Assemblée nationale.

Faut-il y voir une fatalité ? Pas nécessairement. Le modèle lyonnais est resté unique, précisément parce qu'il suppose un accord politique local rare et une histoire institutionnelle singulière. Surtout, la substitution métropolitaine laisse entière la question des territoires ruraux et périurbains, qui forment la majeure partie de l'espace national et où le département demeure le seul garant de la solidarité. Étendre le modèle urbain à toute la France reviendrait à instituer deux régimes de citoyenneté : l'un, métropolitain et intégré ; l'autre, rural et délaissé. C'est ce risque de fracture que l'attachement des Français, nous le verrons, refuse massivement.

Le mouvement n'est pas une hypothèse de laboratoire : il a commencé. Mais rien n'oblige à le subir sans le penser.

FRISE

Douze ans d'érosion, et après

Mises bout à bout, les réformes de la dernière décennie dessinent une trajectoire cohérente : celle d'un échelon que l'on ne supprime jamais, mais que l'on allège sans cesse.



Sources : Légifrance, vie-publique.fr, DGCL, Cour des comptes, Banque des Territoires (voir page 15). 2040 : horizon prospectif de l'Institut Quorum.

LECTURE

Aucune de ces étapes, prise isolément, n'annonce la fin du département. Mais leur addition raconte une histoire claire : à chaque réforme, l'échelon perd un peu de compétences, un peu de ressources ou un peu d'autonomie. La pente est régulière, et rien, à ce jour, ne l'a inversée. C'est la première des deux forces, celle qui pousse d'en haut.

07 · BAROMÈTRE QUORUM 2025

Que disent les Français ?

Le débat institutionnel avait oublié un acteur : le citoyen. L'Institut Quorum a mesuré son opinion. Le résultat révèle la seconde force, celle qui résiste d'en bas, un attachement populaire que l'analyse avait sous-estimé.

Baromètre Institut Quorum pour Le Journal des Départements, 3e édition. Enquête en ligne (CAWI) du 3 au 7 novembre 2025, 1 000 personnes de 18 ans et plus, méthode des quotas (données INSEE), marge d'erreur maximale de $\pm 3,1$ points.

89%

attachés à leur département, dont 44% très attachés

Q20

86%

fiers d'habiter leur département

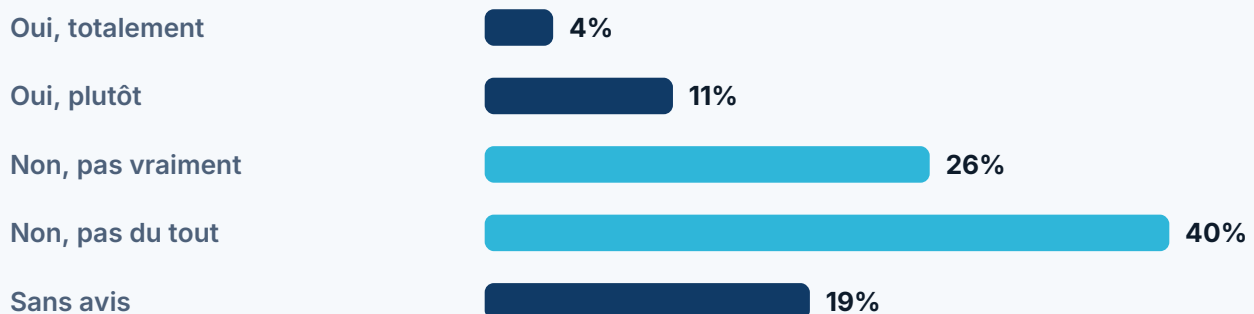
Q1

77,5%

satisfaits de l'action de leur département

Q6

Faut-il supprimer l'échelon départemental ?



66% des Français s'opposent à la suppression, 15% y sont favorables. Base : 1 000 répondants (Baromètre Quorum 2025).

LE BOUCLIER SOCIAL

L'attachement n'est pas que sentimental, il est fonctionnel. 82% des Français jugent que sans le département, la solidarité s'effondrerait ; 83% lui reconnaissent un rôle essentiel dans la cohésion de la République ; et 72% estiment qu'il compense déjà le retrait de l'État sur leur territoire.

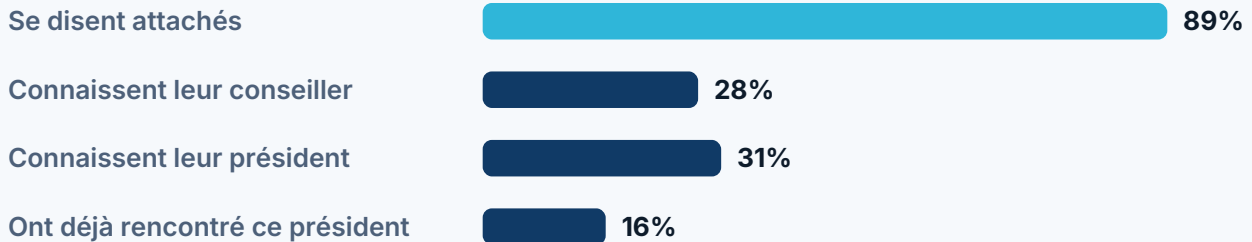
Premier enseignement : le département n'est pas un mal-aimé que l'on supprimerait dans l'indifférence. Il est, au contraire, l'une des institutions les plus populaires du pays.

07 · BAROMÈTRE QUORUM 2025 (SUITE)

Aimé, mais invisible

Cet attachement record bute sur un angle mort démocratique : les Français chérissent leur département sans connaître ceux qui le dirigent. Une affection puissante, mais muette, qui peine à se transformer en force politique.

Le grand écart : attachement contre connaissance des élus



Base : 1 000 répondants. Un attachement quasi unanime, une connaissance des élus très faible (Baromètre Quorum 2025).

Cette invisibilité se prolonge dans l'espace public : 64% des Français n'ont jamais ou presque jamais consulté les canaux numériques de leur département, 60% jugent qu'il communique mal sur son action, et 68% estiment que ses présidents sont sous-représentés dans le débat national. Le département agit, mais il ne s'incarne pas, et ce qui ne s'incarne pas se défend mal.

Et pourtant, les Français croient en son avenir. Près de 7 sur 10 (68%) pensent que le département aura encore un rôle important dans dix ans, et 27% le voient même plus influent qu'aujourd'hui. Le doute, quand il existe, porte moins sur l'utilité de l'échelon que sur les moyens que l'État voudra bien lui laisser.

Voilà le nœud de notre prospective : l'érosion vient d'en haut, la défense vient d'en bas, mais elle reste silencieuse. Le sort du département en 2040 se jouera sur un point précis, sa capacité à transformer cet attachement en voix politique.

LE PARI DE 2040

68%

croient au département dans dix ans

Un capital de confiance rare dans le paysage institutionnel. Reste à le rendre audible.

Aimé sans être connu, utile sans être vu : tel est le paradoxe que ce rapport entend lever. Cet écart entre l'attachement et la visibilité n'est pas une fatalité, c'est un chantier. Les pages suivantes recensent les forces qui peuvent, encore, faire pencher la balance du bon côté.

CE QUI RÉSISTE

Les quatre lignes de défense

Face à l'érosion venue d'en haut, le département est loin d'être désarmé. Quatre forces le maintiennent debout, et le Baromètre Quorum 2025 vient d'en chiffrer la plus puissante : l'attachement des Français.

A Une opposition organisée et déterminée

Les départements disposent d'un porte-voix puissant, Départements de France (ADF), et de relais solides au Sénat, chambre constitutionnellement chargée de représenter les collectivités. Toute annonce de suppression déclenche une mobilisation immédiate et transpartisane des présidents de département. Le rapport de force institutionnel n'est pas favorable à une réforme brutale : c'est l'une des raisons pour lesquelles, en quarante ans, aucune tentative frontale n'a abouti. Cette force d'inertie est réelle, et il faut la prendre au sérieux.

B Le verrou politique

Toucher aux départements, c'est heurter des milliers d'élus locaux et des réseaux d'influence profondément enracinés dans la vie politique nationale, jusqu'au sommet de l'État. Le coût politique d'une suppression a fait reculer tous les gouvernements depuis 2014, y compris ceux qui en avaient fait une promesse. C'est précisément pourquoi l'effacement, s'il a lieu, passera par l'érosion lente plutôt que par l'abolition frontale : il est politiquement moins coûteux de vider un échelon que de le supprimer.

C Une utilité sociale réelle

Le département reste l'échelon pertinent de la solidarité de proximité : RSA, grand âge, enfance, handicap. Son "bouclier social" n'a pas d'équivalent évident à l'échelle régionale, jugée trop lointaine, ni à l'échelle communale, jugée trop petite pour mutualiser. Tant qu'aucune alternative crédible ne sera prête à porter cette solidarité, et son coût, supprimer le département serait un pari social hasardeux. Le vieillissement de la population pourrait même, paradoxalement, renforcer le besoin d'un acteur social de cette envergure.

D Un attachement populaire désormais mesuré

C'est la ligne de défense la plus puissante, et la plus longtemps ignorée. Le Baromètre Quorum 2025 établit que 89% des Français sont attachés à leur département et que deux sur trois refusent sa suppression. Aucun autre échelon territorial n'atteint un tel niveau d'adhésion. Cette légitimité populaire, transpartisane, est un rempart que ni la contrainte budgétaire ni la rationalisation administrative ne peuvent balayer sans coût démocratique.

LA NUANCE DÉCISIVE

Ces forces ne sont pas symboliques : elles sont massives et, pour la première fois, chiffrées. Le département n'est pas un mal-aimé que l'on supprime dans l'indifférence, il est plébiscité. Sa seule vulnérabilité est que cet attachement ne s'est pas encore mué en pouvoir politique. C'est là, et nulle part ailleurs, que se jouera l'horizon 2040.

PROSPECTIVE

Quatre scénarios à 2040

Le sort du département dépend d'une seule variable : l'attachement populaire se transformera-t-il en voix politique ? Selon la réponse, quatre trajectoires se dessinent. Les probabilités indiquées sont qualitatives, elles traduisent notre lecture, non un calcul.

SCÉNARIO A · PLAUSIBLE

L'absorption silencieuse

L'attachement reste muet. Le modèle lyonnais se généralise : les métropoles absorbent le département en zone urbaine, tandis qu'ailleurs se multiplient fusions et collectivités uniques. Le mot demeure, la collectivité de plein exercice s'efface. C'est la pente naturelle, à politique inchangée.

SCÉNARIO B · PLAUSIBLE

Le statu quo qui s'éternise

Faute de consensus pour le réformer comme pour le supprimer, le département survit, mais affaibli, sous-financé et de moins en moins lisible. Une survie par défaut, où l'utilisateur paie en qualité de service le prix de l'indécision nationale.

SCÉNARIO C · SOUHAITABLE, ET POSSIBLE

Le sursaut citoyen

L'attachement devient voix. Forts des 89% d'attachement et des deux tiers de Français hostiles à la suppression, les départements réinvestissent la proximité, rendent leur action visible et obtiennent de l'État des ressources sécurisées. L'échelon ne survit pas : il se consolide et retrouve sa place dans le récit national. C'est le scénario que ce rapport invite à construire.

SCÉNARIO D · PEU PROBABLE, À FORT IMPACT

Le big bang budgétaire

Une crise aiguë des finances publiques rend soudain acceptable une suppression frontale. Improbable aujourd'hui, mais l'histoire montre que des réformes jugées impossibles adviennent vite sous contrainte. La pression sur la dette est le seul facteur capable de faire sauter, brutalement, le verrou populaire.

Trois trajectoires sur quatre mènent à l'affaiblissement ; une seule, le sursaut, à la consolidation. La différence tient à un choix démocratique : écouter, ou non, les Français.

RECOMMANDATIONS

Pour les décideurs

Un rapport prospectif n'a de valeur que s'il éclaire une décision. Voici, pour chaque acteur, l'enjeu concret, et pour les départements, une feuille de route.

Pour les départements

La preuve est désormais disponible : 89% d'attachement, deux Français sur trois hostiles à la suppression. Reste à la rendre audible. Le département doit convertir ce capital affectif en visibilité politique : incarner ses présidents dans le débat national, raconter son action concrète (collèges, routes, grand âge, enfance) plutôt que la mener en silence, et mesurer régulièrement le lien avec ses habitants. Ce qui ne se montre pas ne se défend pas : l'attachement existe, il faut désormais lui donner une voix, avant la prochaine fenêtre de réforme, pas pendant.

Pour les métropoles et intercommunalités

Anticiper la montée en charge sociale (grand âge, dépendance, enfance) qu'implique l'absorption des compétences départementales. Hériter du département, c'est hériter de son bouclier social, et de son coût. Mieux vaut préparer cette reprise en amont, en compétences comme en ingénierie, que la subir dans l'urgence d'une fusion.

Pour l'État

La question n'est pas idéologique mais opérationnelle : qui portera la solidarité de proximité demain ? Renforcer le préfet règle la question administrative, pas la question sociale. Tout transfert de compétences devra s'accompagner d'un transfert de ressources lisible, sous peine de fragiliser la cohésion territoriale qu'il prétend servir.

Pour le citoyen

C'est lui le premier concerné, et le dernier consulté. Avant de redessiner la carte, il faut savoir ce qu'il attend de l'échelon qui gère ses collèges, ses routes et ses aides sociales. Donner la parole aux habitants n'est pas un supplément d'âme : c'est la condition d'une réforme acceptée.

LA CONVICTION DE L'INSTITUT QUORUM

Dans ce débat, l'opinion des habitants était le grand absent. Nous l'avons mesurée : elle est massivement favorable au département. Notre conviction est simple : avant de redessiner la carte territoriale, il faut écouter ceux qui y vivent. Donner une voix à cet attachement, baromètre après baromètre, c'est la mission que poursuivra l'Institut Quorum.

MÉTHODOLOGIE ET SOURCES

Comment ce rapport a été construit

Ce rapport est une étude prospective et institutionnelle. Il croise trois matières : l'analyse des textes (lois et rapports officiels), les données financières publiques des collectivités, et une enquête d'opinion propre à l'Institut Quorum. Les scénarios sont des hypothèses raisonnées, non des prédictions. Tous les faits chiffrés renvoient à une source publique, listée ci-dessous ; aucune donnée n'a été inventée, et les rares valeurs reconstituées (DMTO 2022-2023) sont signalées comme ordres de grandeur.

L'enquête d'opinion mobilisée, le Baromètre Quorum 2025 "Les Français et les Départements" (3e édition, en partenariat avec Le Journal des Départements), a été réalisée en ligne (CAWI) du 3 au 7 novembre 2025 auprès d'un échantillon de 1 000 personnes de 18 ans et plus, constitué selon la méthode des quotas (sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle, région) et redressé sur les données de population 2025 de l'INSEE. La marge d'erreur maximale est de $\pm 3,1$ points à 95% de confiance. Il s'agit d'un baromètre d'opinion portant sur l'attachement, la connaissance et la perception : il ne comporte aucune question d'intention de vote et ne relève donc pas du champ de la Commission des sondages.

Enfin, la démarche prospective n'a pas vocation à prédire, mais à éclairer : en explicitant les forces en présence et leurs interactions, elle dessine des trajectoires plausibles et les signaux qui permettront, demain, de reconnaître celle qui se réalise. Elle assume sa part d'incertitude, et c'est précisément pour cela qu'elle raisonne par scénarios plutôt que par pronostic unique. Les recommandations formulées dans ce rapport en découlent : elles ne prescrivent pas une réforme, elles outillent une décision.

SOURCES

1. Baromètre Institut Quorum pour Le Journal des Départements, "Les Français et les Départements", 3e édition, novembre 2025 (enquête CAWI, n = 1 000, méthode des quotas, redressement INSEE, $\pm 3,1$ points). Source primaire des données d'opinion citées.
2. DGCL et Maire-Info, finances des départements 2024-2025 et droits de mutation (DMTO). maire-info.com ; collectivites-locales.gouv.fr
3. Cour des comptes, situation financière des collectivités territoriales, 2025 (départements signalés fragiles).
4. Fiscalité locale : suppression de la taxe d'habitation, transfert du foncier bâti et fraction de TVA. collectivites-locales.gouv.fr ; Sénat.
5. Éric Woerth, "Décentralisation : le temps de la confiance", rapport au président de la République, 30 mai 2024 (51 propositions, conseiller territorial). banquedesterritoires.fr ; maire-info.com.
6. Boris Ravignon, rapport sur le coût du millefeuille administratif, mai 2024 ($\approx 7,5$ Md€/an). vie-publique.fr.
7. Projet de loi décentralisation 2026, renforcement du rôle du préfet. banquedesterritoires.fr ; acteurspublics.fr.
8. Métropole de Lyon, loi MAPTAM (2014), effective 2015, substitution au département du Rhône. INSEE ; ADF.
9. Collectivité de Corse (2018), Collectivité européenne d'Alsace (2021) ; proposition Lisnard / "provinces". vie-publique.fr ; Géoconfluences ; planet.fr.
10. Repères : 101 départements, 2 054 cantons, 4 108 conseillers. collectivites-locales.gouv.fr ; elections.interieur.gouv.fr.

Données vérifiées en juin 2026. Les liens complets figurent dans la version numérique du rapport.



Au cœur de l'opinion publique.

Institut de sondage et d'analyse de l'opinion, spécialisé dans les territoires et l'action publique locale.

MESURER · COMPRENDRE · ANTICIPER · AGIR

[institut-quorum.fr](https://www.institut-quorum.fr)

Rapport prospectif · Juin 2026 · Document de travail soumis à validation. Reproduction soumise à autorisation.